

## **Sécurité maritime et intégration européenne**

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Sécurité maritime et intégration européenne / Peter Langlais ; préface de Fabrice Picod ; avant-propos de Henrik Ringbom

A pour autre édition sur un support différent : Sécurité maritime et intégration européenne Peter Langlais 2018 Bruxelles Bruylant

Sécurité maritime et droit de l'Union européenne Peter Langlais 2016

Auteur(s) : Langlais, Peter (1986-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Picod, Fabrice (1964-....) (Préfacier)  
Ringbom, Henrik (Préfacier)

Publication : Bruxelles : Bruylant, DL 2018

Description matérielle : 1 vol. (955 p.) ; 23 cm

Collection : Collection droit de l'Union européenne 53

ISBN : 978-2-8027-6043-6

EAN : 9782802760436

Appartient à la collection : Droit de l'Union européenne. Thèses 2295-9319 53

Classification décimale Dewey : 343.240 96

Note(s) : Le titre original de la thèse est : "Sécurité maritime et droit de l'Union européenne"

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. [823]-898. Notes bibliogr. Index

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit communautaire Paris 2 2016

Résumé ou extrait : Héritière des mouvements de territorialisation et de régionalisation de la gouvernance des espaces et des activités maritimes, l'Union européenne s'est érigée, malgré le silence des traités constitutionnels, en nouvel échelon d'élaboration du droit de la sécurité maritime. Les enjeux humains,

économiques et environnementaux de la problématique ont fait de son ordre juridique un théâtre privilégié de la confrontation entre les traditions libérales du monde maritime et le besoin d'une régulation par la puissance publique en vue de prévenir, limiter et indemniser les préjudices de toutes natures pouvant résulter d'un accident en mer. Si elle se fait parfois au prix d'un alignement sur les pratiques internationales, l'harmonisation progressive du droit de la sécurité maritime à l'échelle continentale limite la compétition législative que les États membres sont susceptibles de se livrer dans l'exercice de l'autorité du pavillon et de l'autorité du port. Afin d'assurer l'effectivité de son action en la matière, l'Union européenne organise le rapprochement des administrations maritimes nationales, dont la coopération opérationnelle est orchestrée par des agences décentralisées. Pour dépasser les limites auxquelles se heurte nécessairement une approche continentale, l'Union européenne multiplie les partenariats internationaux et défend à présent une approche différenciée par bassin. La singularisation par rapport au droit international de référence demeure quant à elle stratégiquement limitée, alors que l'attractivité commerciale de l'Europe autoriserait une stratégie d'incitation économique plus audacieuse. Cet ouvrage dresse un bilan de l'action de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité maritime. Il en identifie les fondements, les achèvements et les limites, et suggère quelques pistes pour l'avenir. Il se destine aussi bien aux chercheurs qu'aux acteurs publics et privés concernés par la sécurité maritime (administrations nationales et européennes, armateurs, sociétés de classification, assureurs et mutuelles d'indemnisation, chantiers navals, cabinets d'avocats, représentants d'intérêt et groupes d'influence, etc.).

Sujet - Collectivité : Agence européenne pour la sécurité maritime

Sujet - Nom commun : Navigation -- Mesures de sécurité -- Pays de l'Union européenne

Navires -- Règlements de sécurité -- Pays de l'Union européenne

Droit de la mer -- Pays de l'Union européenne

Politique maritime -- Pays de l'Union européenne

Droit maritime (droit européen)